

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* — n° ICC-
5 01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge
7 Kimberly Prost
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Mercredi 4 novembre 2020
10 (*L'audience est ouverte à 9 h 31*)
11 M^{me} L'HUISSIER : [09:31:51] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0065 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s'exprimera en arabe*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:16] L'audience est ouverte.
18 Bonjour à tous et à toutes.
19 Madame la greffière d'audience, veuillez annoncer l'affaire, s'il vous plaît.
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:31] Merci, Monsieur le Président.
21 Situation en République du Mali, dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul*
22 *Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*. Référence de l'affaire : ICC-01/12-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:51] Merci beaucoup, Madame la
25 greffière.
26 Nous allons procéder aux présentations comme d'habitude, en commençant avec le
27 Bureau du Procureur.
28 Monsieur Dutertre.

1 M. DUTERTRE : [09:33:01] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames les
2 juges.
3 L'équipe du Bureau du Procureur est toujours inchangée avec Moussa Allafi à
4 l'arrière, Sarah Coquillaud juste au banc derrière moi, Lucio Garcia et moi-même,
5 Gilles Dutertre.
6 Je vous remercie.
7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:22] Merci beaucoup, Monsieur le
8 Procureur.
9 Je me tourne vers la Défense.
10 Maître Taylor.
11 M^e TAYLOR (interprétation) : [09:33:29] Oui. Bonjour, Monsieur le Président,
12 Mesdames et Messieurs.
13 La Défense de M. Al Hassan est représentée par Kirsty Sutherland, Dolly Chalha et
14 moi-même, Melinda Taylor.
15 Merci beaucoup, Monsieur le Président.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:46] Merci beaucoup, Maître Taylor.
17 Et maintenant, les représentants légaux des victimes.
18 Maître Kassongo.
19 M^e KASSONGO : [09:33:58] Merci, Monsieur le Président. Mesdames les juges,
20 bonjour.
21 L'équipe des représentants légaux des victimes est assurée aujourd'hui par
22 M^{me} Claire Laplace, qui m'assiste, et moi-même, Maître Kassongo.
23 Je vous remercie.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:09] Merci beaucoup, Maître Kassongo.
25 Je me tourne vers le témoin.
26 Bonjour, Monsieur le témoin. Est-ce que vous m'entendez ?
27 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:19] Oui, je vous entends fort bien, Monsieur le
28 Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:24] Merci beaucoup.

2 Alors, je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Je voudrais vous rappeler que vous
3 êtes toujours sous serment et que vous devez dire la vérité, toute la vérité et rien que
4 la vérité.

5 Je voudrais vous rappeler aussi les conseils d'ordre pratique que je vous avais
6 prodigués par rapport à votre prise de parole.

7 Madame la greffière, nous allons passer à huis clos partiel pour deux, trois minutes,
8 pour que je puisse rendre une décision orale.

9 Huis clos partiel, s'il vous plaît.

10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 35)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:35:22] Nous sommes à huis clos partiel,
12 Monsieur le Président.

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (*Passage en audience publique à 9 h 39*)

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:39:28] Nous sommes à nouveau en
13 audience publique, Monsieur le Président.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:39:33] Merci beaucoup, Madame la
15 greffière.

16 Monsieur le témoin, vous êtes aux mains du Procureur, maintenant, pour la suite de
17 son interrogatoire principal.

18 Je rappelle, pour le dossier, qu'il s'agit du témoin P-0065, 16^e témoin de l'Accusation.
19 Monsieur le Procureur.

20 M. DUTERTRE : [09:39:58] Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames les
21 juges.

22 Et j'ai bien pris note des... de ces instructions qu'on va mettre en œuvre.

23 Je vais continuer là, brièvement, en... en audience publique pour clarifier quelques
24 points sur certaines personnes et, après, je poursuivrai sur les événements qu'on
25 avait fini de voir hier au cours de la dernière session.

26 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

27 PAR M. DUTERTRE : [09:40:31]

28 Q. [09:40:32] Bonjour, Monsieur le témoin.

1 Vous allez bien, ce matin ?

2 R. [09:40:38] Bonjour.

3 Oui, je vais bien. Merci.

4 Q. [09:40:45] Monsieur le témoin, on a parlé, hier, de Nabil qui était l'émir de la
5 région du désert et on a eu l'indication qu'il était décédé. Vous avez également
6 indiqué qu'il avait été remplacé par Yahya Abou Al Hammam comme émir de la
7 région du désert. Est-ce que vous savez si Yahya Abou Al Hammam est toujours
8 vivant au jour d'aujourd'hui ?

9 R. [09:41:17] Non, Yahya Abou Al Hammam a été tué. Il a été tué par les forces
10 françaises déployées sur place.

11 Q. [09:41:34] Est-ce que vous savez à peu près en quelle année : c'est récent, c'est
12 ancien ?

13 R. [09:41:44] Environ, il y a un an, je... un an.

14 Q. [09:41:56] Et vous avez indiqué que Abdallah Al Chinguetti avait remplacé Yahya
15 Abou Al Hammam à la tête du bataillon de Al-Qaïda, Al-Fourqane. Est-ce que vous
16 savez si Abdallah Al Chinguetti est toujours vivant au jour d'aujourd'hui ?

17 R. [09:42:18] Abdallah Al Chinguetti est aussi décédé lors d'un raid aérien ou des
18 émeutes entre les forces françaises dans une des montagnes, et ce, début 2015.

19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:42:39] L'interprète n'a pas saisi le nom
20 de la montagne.

21 M. DUTERTRE : [09:42:45]

22 Q. [09:42:46] Monsieur le témoin, vous avez parlé d'une montagne ; est-ce que vous
23 pouvez préciser le nom de la montagne ou du massif dont vous parliez ?

24 R. [09:42:55] La montagne de *Tighargarine ; c'est une chaîne au nord de Kidal.

25 Et c'était là que se trouvait le cœur du conflit entre les forces internationales et Al-
26 Qaïda en 2015.

27 Q. [09:43:15] Ce n'est toujours pas clair au *transcript*, mais j'ai cru entendre la
28 montagne de Tigharghar ; c'est ça ? Excusez mon accent.

1 R. [09:43:27] Tighargharine.

2 Q. [09:43:37] Merci.

3 Et on a également parlé de Abou Zeid qui était l'émir du bataillon Tariq Ibn Ziyad
4 de Al-Qaïda. Est-ce que vous pouvez nous dire s'il est toujours vivant aujourd'hui ?

5 R. [09:43:57] Il est mort au même endroit, lors du même combat, avec Abdallah Al
6 Chinguetti.

7 Q. [09:44:12] On a également évoqué Adama qui était, selon vos... vos propres
8 termes, le président de la Police islamique à Tombouctou en 2012 ; est-ce que vous
9 savez s'il est vivant aujourd'hui ?

10 R. [09:44:30] On n'a pas eu de confirmation, de nouvelles ou de déclarations par
11 rapport à sa mort de la part de Al-Qaïda ; mais sur base des informations que, nous,
12 nous avons pu recueillir, il est mort lors d'un raid aérien français au nord-ouest de
13 Tombouctou, et ce, en 2015.

14 Q. [09:45:04] On va revenir sur ça. Et la personne qui s'appelle Radwan dont on a
15 mentionné le nom hier — et je ne dirais pas sa fonction en audience publique —,
16 mais est-ce que vous savez s'il est vivant ou mort aujourd'hui ?

17 R. [09:45:21] D'après les informations, il était avec la même personne, avec
18 Adam (*phon.*) au nord-ouest de Tombouctou et est mort lors du même raid aérien. Ils
19 sont morts ensemble.

20 M. DUTERTRE : [09:45:54] Pourrait-on passer à huis clos, Monsieur le Président,
21 Mesdames les juges ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:45:59] Pour combien de temps à peu près ?

23 M. DUTERTRE : [09:46:02] Pour faire une question de suivi sur cela. Et puis, après, je
24 reviendrai à des éléments qui méritent d'être à huis clos, et donc j'appliquerais la
25 directive de la Chambre.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:46:11] Tout à fait, mais c'est juste pour
27 notre public : c'est pour combien de minutes ?

28 M. DUTERTRE : [09:46:17] Alors, écoutez, je pense qu'on en a pour cinq minutes au

1 plus.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:46:27] Allez-y, s'il vous plaît.

3 Audience... Vous avez demandé le huis clos partiel.

4 Madame la greffière, s'il vous plaît.

5 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 46)*

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:46:50] Nous sommes à huis clos partiel,

7 Monsieur le Président.

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (*Passage en audience publique à 9 h 53*)

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:53:58] Nous sommes en audience publique,
6 Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:54:02] Merci beaucoup.

8 Monsieur le Procureur.

9 M. DUTERTRE : [09:54:05] Merci, Monsieur le Président.

10 Q. [09:54:07] Monsieur le témoin, est-ce que vous connaissez le nom de la personne
11 qui est tout à gauche de l'écran, avec un boubou clair et un turban clair également ?
12 Et je suis à 00:00:02:10.

13 R. [09:54:35] Oui. *Ahmed Al Faki.

14 Q. [09:54:52] Et que fait-il ?

15 R. [09:54:56] Il travaille au Tribunal islamique et aussi à la *Hesbah*.

16 Q. [09:55:14] Entendu.

17 Et à ce moment-là, qu'est-ce qu'il... qu'est-ce qu'il fait ?

18 R. [09:55:21] Ici, dans cette scène, il annonce que l'on va fouetter pour adultère.

19 Q. [09:55:41] Est-ce que... Dans la mesure où vous le savez, est-ce que vous savez qui
20 est la personne immédiatement à sa droite, en regardant l'image, avec un boubou
21 foncé et un... un couvre-chef blanc ?

22 R. [09:56:04] Non, je ne vois pas qui c'est. Je ne connais pas le nom de cette personne,
23 mais je sais qu'il interprétait entre l'arabe et le songhaï, qui était la langue parlée par
24 la majorité des gens qui étaient les spectateurs, là.

25 Q. [09:56:34] Est-ce que vous savez ce qu'est le véhicule blanc qui est tout à... Non, je
26 reviendrai sur ça après.

27 Monsieur le témoin, la personne qui est tout à droite, à 00:00:06:15, il appartient à
28 quel organe ?

1 R. [09:57:07] À la Police islamique, et c'est ce que l'on peut voir, d'ailleurs, puisque
2 c'est écrit sur le gilet qu'il porte.

3 Q. [09:57:24] Et qu'est-ce qu'il a dans le dos ?

4 R. [09:57:30] Il porte une kalachnikov.

5 Q. [09:57:54] Je suis maintenant à 00:00:08:06. Est-ce que vous pouvez nous indiquer
6 qui est la personne assise à droite avec une jaquette marquée « Police islamique » et
7 un vêtement avec des grosses rayures et un petit couvre-chef blanc ?

8 R. [09:58:30] C'est Al Hassan.

9 Q. [09:58:47] Il est manifestement de dos, comment vous savez que c'est Al Hassan ?

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:59:12] Voilà.

15 Madame la greffière.

16 M. DUTERTRE : [09:59:15]

17 Q. [09:59:16] Et est-ce que vous pouvez nous dire qui est la personne assise à gauche
18 de M. Al Hassan ?

19 R. [09:59:27] Ça, c'est Adam à la tête de la Police islamique.

20 Q. [09:59:40] Et ce véhicule blanc sur lequel il est adossé, c'est un véhicule qui
21 appartient à quel organe, si vous le savez ?

22 R. [09:59:54] Vraisemblablement, je pense que cela appartient à la Police islamique ;
23 c'était vu avec la Police islamique.

24 Q. [10:00:12] J'avance. Je suis à...

25 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:00:27] Microphone, s'il vous plaît.

26 M. DUTERTRE : [10:00:30]

27 Q. [10:00:31] Je suis à 00:00:14:07.

28 Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez nous dire qui est la personne assez

1 grande, en noir, au milieu de l'image ?

2 R. [10:00:54] La personne... cette grande personne, c'est Radwan. La personne qui est
3 de plus petite taille, c'est Koutaiba.

4 Q. [10:01:19] Je vous remercie.

5 Est-ce que vous pouvez expliquer un peu qui est Koutaiba ?

6 R. [10:01:29] D'après ce que je pense, ils sont de Al Qaïda et ils supervisaient
7 directement l'exécution des sanctions, des punitions, avec le nombre de coups de
8 fouet donnés, le roulement entre les personnes qui administraient les coups de fouet.

9 Q. [10:02:11] Et Koutaiba, il a quoi à l'épaule comme objet ?

10 R. [10:02:22] Une kalachnikov.

11 Q. [10:02:32] Une dernière question, Monsieur le témoin.

12 Est-ce que vous savez ce que c'est le fourgon blanc qui est au fond de l'image ?

13 R. [10:02:41] Oui, il s'agit de l'ambulance qui transportait les personnes qui faisaient
14 l'objet des sanctions, ceux qui étaient fouettés pour le crime d'adultère. Après la
15 punition, après les coups de fouet, la flagellation, ils étaient immédiatement
16 transportés à l'hôpital.

17 Q. [10:03:27] Je vous demande un instant.

18 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

19 Il y a... je constate qu'il y a eu des... des trous dans le *transcript* français, Monsieur le
20 Président, Mesdames les juges, et notamment, il y a des *timestamps* qui me
21 manquent. Donc, je vais demander votre patience, mais je vais devoir revenir sur
22 une des images. Je ne peux pas toutes les vérifier mais...

23 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

24 Donc, c'est bon, on me dit que c'est bon.

25 On peut passer maintenant à une autre... à un autre élément de preuve, Monsieur le
26 Président, Mesdames les juges, et je devrais aller en audience à huis clos, si vous le
27 permettez.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:04:46] Madame la greffière, huis clos, s'il

1 vous plaît... huis clos partiel.

2 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 04)*

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:05:02] Nous sommes à huis clos partiel,

4 Monsieur le Président.

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 *(Passage en audience publique à 10 h 11)*
- 15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:11:44] Nous sommes à nouveau en
- 16 audience publique, Monsieur le Président.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:11:47] Merci beaucoup.
- 18 Monsieur le Procureur.
- 19 M. DUTERTRE : [10:11:52] Merci, Monsieur le Président.
- 20 Q. [10:11:53] Monsieur le témoin, à 00:05:19:10, qui est cette personne à la... devant
- 21 l'écran, avec un turban clair et un boubou clair ?
- 22 R. [10:12:16] C'est M. Al Faqi.
- 23 Q. [10:12:24] Et qu'a-t-il à l'épaule droite ?
- 24 R. [10:12:32] Il a une kalachnikov.
- 25 Q. [10:12:43] Et qu'est-ce qu'il est en train de faire, à ce moment-là ?
- 26 R. [10:12:51] Il annonce l'exécution de la sanction pour adultère.
- 27 Q. [10:13:19] Je vous remercie.
- 28 M. DUTERTRE : [10:13:22] Monsieur le Président...

1 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:13:23] Microphone, s'il vous plaît.

2 M. DUTERTRE : [10:13:26] Monsieur le Président, j'aimerais repasser à nouveau en
3 audience à huis clos pour un autre élément de preuve.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:13:36] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
5 Madame que la greffière.

6 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 13)*

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:13:47] Nous sommes à huis clos partiel,
8 Monsieur le Président.

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (*Passage en audience publique à 10 h 18*)
- 16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:18:09] Nous sommes en audience publique.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:18:12] Monsieur le Procureur.
- 18 M. DUTERTRE : [10:18:14] Merci, Monsieur le Président.
- 19 Q. [10:18:16] Monsieur le témoin, à 00:00:00:02, qui est la personne à gauche, en
- 20 boubou blanc, un turban marron foncé ?
- 21 R. [10:18:31] C'est le juge Houka Houka.
- 22 Q. [10:18:49] Vous avez utilisé un mot que j'ai entendu en arabe, Monsieur le témoin,
- 23 « *al Qadi* ». C'est... c'est quoi la signification exacte de « *al Qadi* » ?
- 24 R. [10:19:04] Le juge.
- 25 Q. [10:19:15] D'accord.
- 26 Est-ce que vous pouvez nous dire qui est la personne à droite de l'image, en bleu,
- 27 avec un turban clair ? Et on est toujours à 00:00:00:02.
- 28 R. [10:19:32] C'est l'imam de la mosquée Djingareyber.

1 Q. [10:19:59] Est-ce que... je sais que ça fait maintenant plusieurs années, est-ce que
2 vous vous souviendriez de son nom, peut-être ?

3 R. [10:20:12] Non.

4 Q. [10:20:23] Je vous remercie.

5 J'aimerais maintenant... Est-ce que vous pouvez nous préciser, Monsieur le témoin,
6 qu'est-ce qu'il a entre les jambes, le juge Houka Houka ?

7 R. [10:20:45] Une kalachnikov.

8 M. DUTERTRE : [10:20:52] Merci.

9 J'aimerais passer maintenant en audience à huis clos, Monsieur le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:21:00] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
11 Madame la greffière.

12 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 21)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:21:19] Nous sommes à huis clos partiel,
14 Monsieur le Président.

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (*Passage en audience publique à 10 h 23*)

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:23:16] Nous sommes en audience publique,
4 Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:23:18] Merci beaucoup. Monsieur le
6 Procureur.

7 M. DUTERTRE : [10:23:20] Merci, Monsieur le Président.

8 Q. [10:23:22] Monsieur le témoin, à 00:00:06:06, à qui appartient le véhicule que l'on
9 voit dans le fond, qui est un peu bariolé avec des traits foncés ?

10 R. [10:23:44] Il appartient à Al Qaïda, et il semble qu'il avait été confisqué, qu'il avait
11 été plutôt saisi à l'armée malienne.

12 Q. [10:24:10] Et est-ce que vous savez qui l'utilisait le plus souvent, ce véhicule ?

13 R. [10:24:19] Je pense que c'était Youssef qui l'utilisait.

14 Q. [10:24:33] Et est-ce que vous pouvez nous dire qui est la personne sur l'image à
15 gauche qui traverse le champ de gauche à droite et qui est habillé en vert, turban
16 vert, boubou vert ?

17 R. [10:24:51] Sanda Ould Boumama.

18 Q. [10:25:11] Et je suis maintenant à 00:00:14:03. Qui est cette personne de face,
19 adossée contre le véhicule, assise par terre, en vert... habillée en vert ?

20 R. [10:25:25] Sanda Ould Boumama.

21 M. DUTERTRE : [10:25:43] Je constate que le *transcript* anglais est correct, mais le
22 *transcript* français est incorrect, et je dis 00:00:14:03 et pas 19:03.

23 J'aimerais passer maintenant, Monsieur le Président, en audience à huis clos, si c'est
24 possible.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:26:01] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
26 Madame la greffière.

27 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 26*)

28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:26:28] Nous sommes à huis clos partiel,

- 1 Monsieur le Président.
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (*Passage en audience publique à 10 h 29*)

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:29:36] Nous sommes en audience publique,
2 Monsieur le Président.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:29:40] Merci beaucoup.
4 Monsieur le Procureur.
- 5 M. DUTERTRE : [10:29:45] Merci, Monsieur le Président.
- 6 Q. [10:29:51] Monsieur le témoin, est-ce que vous savez qui est la personne à terre,
7 devant le véhicule blanc, à 00:05:20:08 ?
- 8 R. [10:30:12] C'est la fille qu'ils sont en train de flageller, et ce, c'est une sanction pour
9 adultère.
- 10 Q. [10:30:33] Et, précisément, la personne juste à droite, qui est en train de flageller
11 cette femme, c'est qui — en boubou blanc et... enfin, boubou couleur claire et turban
12 plutôt blanc ?
- 13 R. [10:30:58] C'est M. Al Faqi.
- 14 Q. [10:31:07] Tout à gauche de l'image, la personne en noir, c'est qui, Monsieur le
15 témoin ?
- 16 R. [10:31:21] C'est Radwan.
- 17 Q. [10:31:29] Et dans le fond de l'image, le véhicule, c'est un véhicule de quel organe,
18 Monsieur le témoin, si vous le savez ?
- 19 R. [10:31:43] Je pense qu'il appartient à la Police islamique.
- 20 Q. [10:31:54] Je poursuis un peu et je vais m'arrêter à... vers 00:05:26:22.
21 *(Diffusion d'une vidéo)*
- 22 Monsieur le témoin, je suis à 00:05:26:01. Est-ce que vous connaissez la personne qui
23 est à droite avec un boubou marron et un turban noir ?
- 24 R. [10:32:29] Non, je ne me souviens pas de lui.
- 25 Q. [10:32:45] Entendu.
26 *(Diffusion d'une vidéo)*
- 27 Puis, maintenant, à 00:05:30:03 — 30:03.
- 28 Monsieur le témoin, la personne à droite de l'image, dont on voit le visage, avec un

1 boubou couleur beige ou sable et un turban blanc, c'est qui ?

2 R. [10:33:49] Vous savez, mon écran n'est pas stable...

3 Ah ! Oui, maintenant, c'est stable.

4 Peut-être pourriez-vous repasser ce morceau, que je puisse voir de qui il s'agit et que
5 je puisse reconnaître le nom de la personne sur laquelle vous m'interrogez.

6 M. DUTERTRE : [10:34:29] Est-ce que je peux repasser à huis clos, Monsieur le
7 Président ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:34:33] Je regarde l'heure. Vous ne voulez
9 pas revenir après la pause ?

10 M. DUTERTRE : [10:34:38] Après ça, j'ai... je... j'ai deux autres questions sur des gens
11 qui sont sur cette image et on a fini.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:34:45] Allons-y.

13 Alors, Madame la greffière, huis clos partiel, s'il vous plaît.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 34)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:35:00] Nous sommes à huis clos partiel,
16 Monsieur le Président.

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 *(Passage en audience publique à 10 h 37)*
- 19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:37:59] Nous sommes en audience publique,
- 20 Monsieur le Président.
- 21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:38:05] Merci beaucoup.
- 22 Monsieur le Procureur, allez-y.
- 23 M. DUTERTRE : [10:38:12] Merci, Monsieur le Président.
- 24 J'avais avancé un peu pour voir si la qualité changeait, mais je suis maintenant
- 25 à 00:05:30:22.
- 26 Q. [10:38:21] Et avec votre patience, Monsieur le témoin, je vais répéter la question en
- 27 public.
- 28 Entre M. Al Faqi et Radwan, qui est la personne que l'on voit dans le fond ?

- 1 R. [10:38:41] Ça, c'est Al Hassan.
- 2 Q. [10:38:48] Merci, Monsieur le témoin.
- 3 M. DUTERTRE : [10:38:50] Merci, Monsieur le Président. Je suis... je vous remercie
- 4 infiniment pour ce dépassement d'horaire. Et je remercie les interprètes et tout le
- 5 monde dans la salle pour leur patience.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:39:03] Très bien.
- 7 Il est 11 heures... 10 h 40 environ. Nous allons nous interrompre pendant 45 minutes,
- 8 et nous reprendrons à 11 h 25.
- 9 L'audience est suspendue.
- 10 M^{me} L'HUISSIER : [10:39:26] Veuillez vous lever.
- 11 *(L'audience est suspendue à 10 h 39)*
- 12 *(L'audience est reprise en public à 11 h 26)*
- 13 M^{me} L'HUISSIER : [11:26:08] Veuillez vous lever.
- 14 Veuillez vous asseoir.
- 15 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:26:32] L'audience est reprise.
- 17 Nous continuons avec l'interrogatoire en chef du Bureau du Procureur.
- 18 Monsieur Dutertre.
- 19 M. DUTERTRE : [11:26:49] Merci, Monsieur le Président.
- 20 J'aimerais maintenant passer à une autre... un autre élément de preuve, Monsieur le
- 21 Président, et j'aimerais passer en audience à huis clos, s'il vous plaît.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:27:14] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
- 23 Madame la greffière.
- 24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 27)*
- 25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:27:31] Nous sommes à huis clos partiel,
- 26 Monsieur le Président.
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (*Passage en audience publique à 11 h 31*)

7 M^{me} LA GREFFIÈRE : [11:32:04] Nous sommes en audience publique.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:32:05] Merci beaucoup. Monsieur le
9 Procureur.

10 M. DUTERTRE : [11:32:07] Merci, Monsieur le Président.

11 Q. [11:32:09] Monsieur le témoin, je suis à 00:00:00:00. Sur la gauche de l'image, on
12 voit que tout dans le fond, il y a une sorte de poteau vertical. Est-ce que vous le
13 voyez, Monsieur le témoin ?

14 R. [11:32:34] Oui.

15 Q. [11:32:40] Dans l'axe du... de ce poteau, il y a une personne debout avec une
16 marque blanche sur la poitrine, et un vêtement avec des rayures foncées, ainsi
17 qu'une sorte de petit chapeau, je crois qu'on dit *shanna* (*phon.*) en arabe. Est-ce que
18 vous savez qui c'est ?

19 R. [11:33:14] Oui, c'est Al Hassan.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:33:24] Maître Sutherland.

21 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [11:33:26] Monsieur le Président, Mesdames
22 les juges, le Procureur pose une question dans laquelle il donne la description des
23 vêtements portés par une personne. Nous demandons qu'il pose des questions
24 neutres et non pas directives comme il vient de le faire.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:33:54] Monsieur le Procureur, c'est vrai
26 qu'à voir l'image telle qu'elle est, j'ai eu des soucis aussi par rapport à votre question.
27 Alors, posez ça... reformulez.

28 M. DUTERTRE : [11:34:10] C'était pour mieux identifier pour le témoin sur l'image

1 de quoi je parle. Mais je peux reformuler.

2 Q. [11:34:19] Dans l'axe du poteau, Monsieur le témoin, quelle est la... qui est la
3 personne qui est dans l'axe du poteau électrique sur la partie gauche ?

4 R. [11:34:39] C'est Al Hassan.

5 Q. [11:34:48] Et est-ce que vous savez ce qu'il fait à ce moment-là ?

6 R. [11:35:14] Oui, ici, il regarde et assiste à l'exécution de cette punition pour
7 adultère.

8 Q. [11:35:40] Et à 00:00:12:09, qui est la personne en noir à droite de l'écran ?

9 R. [11:35:58] Radwan.

10 M. DUTERTRE : [11:36:06] Monsieur le Président, j'aimerais repasser en audience à
11 huis clos, si c'est possible.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:36:10] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
13 Madame la greffière.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 36)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:36:25] Nous sommes à huis clos partiel,
16 Monsieur le Président.

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 *(Passage en audience publique à 11 h 38)*

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:38:37] On est de retour en audience
8 publique, Monsieur le Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:38:39] Merci beaucoup.

10 Monsieur le Procureur, allez-y.

11 M. DUTERTRE : [11:38:44] Merci, Monsieur le Président.

12 Q. [11:38:46] Monsieur le témoin, à 00:00:04:14, qui est la personne debout avec une
13 sorte de *jumper* jaune sur la tête ?

14 R. [11:39:28] C'est le jeune homme qui est en train d'être fouetté, fouetté pour
15 adultère.

16 M. DUTERTRE : [11:39:42] Je vais continuer, je vais m'arrêter très rapidement.

17 Q. [11:39:54] Monsieur le témoin, je suis maintenant à 00:00:05:08.

18 *(Diffusion d'une vidéo)*

19 Qui est la personne, dans le fond, près du véhicule et que l'on voit à droite de la
20 personne en noir qui est sur le devant de l'écran ? Qui est cette personne dans le
21 fond, près du véhicule ?

22 R. [11:40:27] C'est Al Hassan.

23 Q. [11:40:48] J'avance un peu et je vais jouer à partir de 00:00:07:16, sans le son.

24 *(Diffusion d'une vidéo)*

25 Je suis arrêté à 00:00:12:06. Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là, Monsieur le
26 témoin ?

27 R. [11:41:17] Le jeune homme est en train de se faire fouetter.

28 M. DUTERTRE : [11:41:31] J'aimerais... j'aimerais, Monsieur le Président, maintenant

1 repasser à nouveau à huis clos, s'il vous plaît.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:41:44] Huis clos partiel, s'il vous plaît,

3 Madame la greffière.

4 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 41)*

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:42:00] Nous sommes à huis clos partiel,

6 Monsieur le Président.

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 *(Passage en audience publique à 11 h 44)*

28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:44:22] On est de retour en audience

1 publique, Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:44:35] Merci beaucoup, merci.

3 Monsieur le Procureur.

4 M. DUTERTRE : [11:44:38] Merci, Monsieur le Président.

5 Q. [11:44:40] Monsieur le témoin, question de localisation, le... le bâtiment de forme
6 pyramidale, tout au fond de l'image, est-ce que vous êtes en mesure de dire ce que
7 c'est ?

8 R. [11:44:57] C'est une mosquée ; il y avait une place dans la mosquée, et c'est là
9 qu'on exécutait les punitions pour adultère.

10 Q. [11:45:24] Puisqu'on est sur ce sujet, est-ce que vous pouvez expliquer à la
11 Chambre pourquoi ces punitions étaient exécutées en public d'après vos
12 observations, votre connaissance à l'époque ?

13 R. [11:45:51] D'abord, c'est ce que la charia demande. Il y a un texte coranique, me
14 semble-t-il, qui demande que l'exécution de ce genre de punition soit faite en public
15 afin que le public le voie et que cela serve de dissuasion pour les décourager de
16 commettre l'adultère.

17 Q. [11:46:23] Je vais avancer un... un peu — évidemment, c'est toujours confidentiel
18 — je suis à 00:00:04:00.

19 Qui est, si vous le savez, la personne à gauche de l'image qui est en train de flageller
20 le... cet homme ?

21 R. [11:47:01] C'est Abou Dhar.

22 Q. [11:47:25] Je vais rejouer quelques secondes et je vais vous demander de me dire
23 ce qu'il a à son poignet droit, si vous êtes en mesure de le voir — ça passe vite.

24 *(Diffusion d'une vidéo)*

25 Je suis revenu... je suis revenu à 00:00:05:05.

26 Est-ce que vous avez pu voir ce qu'il avait au poignet droit ?

27 R. [11:47:57] *(Intervention non interprétée).*

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:48:11] Nous n'avons pas l'interprétation.

1 R. [11:48:23] C'est une corde en plastique, c'est ce que l'on utilise pour les
2 flagellations.

3 M. DUTERTRE (interprétation) : [11:48:39]

4 Q. [11:48:40] Je vous remercie pour cette précision, j'allais y venir, vous avez
5 anticipé. Ma... ma question c'était : « Est-ce que vous avez vu ce qu'il a au poignet
6 droit ? », pas dans la main, mais au poignet — et je peux... et je peux repasser.

7 R. [11:49:03] C'est une montre.

8 Q. [11:49:21] Je vais maintenant à 00:00:11:08 — et je vais jouer quelques secondes.

9 *(Diffusion d'une vidéo)*

10 À 00:00:17:09, quelle est la personne qui est en train de flageller ce... cet homme,
11 Monsieur le témoin ?

12 R. [11:49:55] C'est Radwan.

13 M. DUTERTRE : [11:50:11] J'aimerais revenir rapidement en audience à huis clos,
14 Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:50:18] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
16 Madame la greffière.

17 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 50)*

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:50:36] Nous sommes à huis clos partiel,
19 Monsieur le Président.

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 *(Passage en audience publique à 11 h 52)*

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:52:05] Nous sommes en audience publique,
6 Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:52:10] Merci beaucoup.

8 Monsieur le Procureur, poursuivez, s'il vous plaît.

9 M. DUTERTRE : [11:52:13] Merci, Monsieur le Président.

10 Q. [11:52:15] Monsieur le témoin, à l'image, est-ce que vous êtes capable de dire s'il
11 s'agit d'un adulte ou d'un enfant ?

12 R. [11:52:31] C'est un enfant ; c'est un enfant qui regarde l'exécution de la punition
13 pour adultère.

14 Q. [11:52:45] Et donc, il n'y avait pas de... de tri entre les adultes et les enfants, même
15 les enfants pouvaient venir regarder ou étaient appelés à regarder ?

16 R. [11:53:04] Oui.

17 Q. [11:53:09] D'après votre expérience et vos observations à l'époque, quel est
18 l'impact pour une personne d'être flagellée en public, devant toute la population,
19 une personne à Tombouctou ?

20 R. [11:53:41] C'est un scandale sans pareil. Les gens ont vraiment peur, ils sont
21 terrorisés par le scandale que cela cause plus que par la souffrance qu'ils endurent
22 pendant le... les coups de fouet.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:54:03] Maître Sutherland, je vous vois
24 debout. Que se passe-t-il ?

25 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [11:54:08] Cette question va au-delà des
26 compétences de notre témoin ici, parce que je crois que, pour nous, c'est de la
27 spéculation, et, dans ce sens, cette question doit être rejetée.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:54:31] Non, Maître Sutherland, parce que

1 nous avons dit que c'est un témoin des faits. Il était présent et ce que ressentait la
2 population, lui ressentait la même chose. Il était dans la population.

3 Donc, Monsieur le Procureur, poursuivez.

4 M. DUTERTRE : [11:54:51] Merci, Monsieur le Président.

5 Q. [11:54:53] Monsieur le témoin, dans la mesure où vous le savez, quelle est la
6 signification pour quelqu'un d'appliquer une punition sur des personnes ? Quelle est
7 la signification pour les membres des groupes Ansar Dine et AQMI présents à
8 Tombouctou en 2012 d'infliger une punition à quelqu'un ?

9 R. [11:55:23] L'exécution des punitions avait comme raison d'être d'éviter que ces
10 mêmes actes soient reproduits, soient commis à nouveau. Le fait de fouetter en
11 public, eh bien, amène les personnes à y penser 100 fois, je dirais, plus d'une fois, en
12 tous les cas, avant de s'engager dans une relation extra maritale, extra conjugale de
13 peur, justement, d'être soumis à ce scandale.

14 Q. [11:56:06] Et d'après ce que vous connaissez, pour une personne des groupes
15 armés Ansar Dine et AQMI, qu'est-ce que ça signifie de participer à l'infliction d'une
16 peine ?

17 R. [11:56:29] Ces punitions sont l'exécution de la charia islamique sur le terrain. *Ces
18 groupes ont pour rôle d'assurer que la loi est la loi de la Sharia et non une loi créée
19 par l'homme.

20 Q. [11:57:02] Entendu.

21 M. DUTERTRE : [11:57:04] J'aimerais repasser à huis clos partiel, Monsieur le
22 Président, s'il vous plaît.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:57:08] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
24 Madame la greffière.

25 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 57)*

26 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:57:28] Nous sommes à huis clos partiel,
27 Monsieur le Président.

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (*Passage en audience publique à 12 h 11*)

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:11:57] Nous sommes, à nouveau, en
16 audience publique, Monsieur le Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:12:02] Merci beaucoup, Madame la
18 greffière.

19 Monsieur le Procureur.

20 M. DUTERTRE : [12:12:10]

21 Q. [12:12:11] Monsieur le témoin, je vous pose la question à tout hasard : est-ce que
22 vous pensez que vous êtes capable, sur une image satellite, de localiser cette place où
23 l'exécution de la sanction pour adultère a... a eu lieu ?

24 R. [12:12:33] Je peux toujours essayer de le faire, mais je ne suis pas sûr d'être en
25 mesure de le faire.

26 M. DUTERTRE : [12:12:49] Monsieur le Président, ce que je propose, c'est peut-être
27 de donner mon propre exemplaire que... que je peux circuler... que M^{me} la greffière
28 peut circuler au... à l'ensemble des... à vous-même et à l'ensemble des parties, qui est

1 le document 0040-0408 dont on a discuté hier et qui... M. le témoin puisse faire une
2 marque s'il estime qu'il peut effectivement le... le faire.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:13:14] Très bien.

4 Madame la greffière.

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:13:19] Monsieur le Procureur, un peu plus
6 tôt ce matin, il m'a été indiqué que le *smart board*... le problème technique est réglé.
7 Donc, en fait, nous pourrions tout à fait présenter le document sur ce dit *smart board* ;
8 et, ainsi, le témoin pourrait l'annoter directement. Enfin, c'est à vous d'en décider,
9 bien sûr.

10 M. DUTERTRE : [12:13:41] Ça serait parfait. Alors, il faudrait qu'on... comme il y a...
11 il y a quelque chose d'écrit en bas, il faudrait qu'on zoome avant de le rendre public
12 pour éviter qu'on voie ce qui est écrit en bas.

13 Donc, c'est le 0040-0408, confidentiel dans un premier temps et, avec le zoom, ça
14 peut être rendu public.

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:14:16] Le document pourra être vu sur le
16 canal « *Evidence 1* ».

17 Merci.

18 M. DUTERTRE : [12:14:24] Je ne sais pas s'il faut qu'on amène le crayon au témoin ou
19 si c'est déjà là-bas, ou... s'il doit être assisté, en... en d'autres termes.

20 On peut zoomer peut-être un tout petit peu pour faire sortir ce qu'on voit en bas.

21 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

22 Non, non, pour pas qu'on le voie, au contraire. Je ne veux pas zoomer sur le bas, je
23 veux qu'on ne voie plus ce qu'on voit en bas, Madame la greffière, s'il vous plaît, tout
24 en gardant l'essentiel de l'image.

25 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

26 Excellent.

27 Et ça peut être rendu public, cette partie-là.

28 Q. [12:15:50] Donc, Monsieur le témoin, si vous êtes capable de situer sur cette carte

1 où était la place où la sanction a eu lieu, c'est dans vos mains. Le cas échéant, vous
2 faites une grosse croix rouge avec... ou... peu importe la couleur, mais une croix pour
3 qu'on voie où c'était.

4 R. [12:16:24] (*Intervention non interprétée*)

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:16:36] L'interprétation en français, s'il vous
6 plaît.

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:16:41] Il semblerait qu'il y ait un
8 problème au... un problème technique au niveau du canal d'interprétation de la
9 cabine arabe. L'interprète de la cabine française n'entend pas la cabine arabe.

10 (*Le témoin s'exécute*)

11 Le problème semble être réglé.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:18:31] Alors, il semble que le problème est
13 réglé.

14 Monsieur le Procureur, poursuivez.

15 M. DUTERTRE : [12:18:39] Peut-être que M. le témoin peut répéter sa... sa... ce qu'il
16 disait.

17 R. [12:18:49] Écoutez, je ne suis pas vraiment sûr, mais il me semble que c'est la
18 même place où j'ai mis un point entouré d'un cercle sur la carte.

19 M. DUTERTRE : [12:19:25] On peut sauvegarder l'image, Madame la greffière, et
20 l'enregistrer selon la procédure.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:19:39] Voilà.

22 Madame la greffière, enregistrez et puis donnez un numéro.

23 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:19:44] Merci beaucoup, Monsieur le
24 Président.

25 Le document aura la cote MLI-REG-0001-0008.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:08] Poursuivez, Monsieur le Procureur.

27 M. DUTERTRE : [12:20:10] Monsieur le Président, si ça ne tenait qu'à moi, je
28 continuerai, mais je crois que l'heure...

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:14] Non, non, nous avons encore cinq
2 minutes.
- 3 M. DUTERTRE : [12:20:20] Cinq minutes ?
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:21] Oui.
- 5 M. DUTERTRE : [12:20:22] C'est parfait.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:24] On est à huis clos partiel, là.
- 7 M. DUTERTRE : [12:20:26] À huis clos partiel, maintenant, oui, oui. Oh ! On y est ?
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:29] Non.
- 9 M. DUTERTRE : [12:20:31] Non, non.
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:32] On est...
- 11 M. DUTERTRE : [12:20:33] Audience publique.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:20:36] ... en audience publique. Oui.
- 13 M. DUTERTRE : [12:20:24] Et je veux bien passer à huis clos partiel effectivement.
- 14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 20)*
- 15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:20:41] Nous sommes à huis clos partiel,
16 Monsieur le Président.
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)
26 (Expurgé)

27 *(Passage en audience publique à 12 h 26)*

28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:26:53] Nous sommes en audience publique,

1 Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:27:07] Merci beaucoup, Madame la
3 greffière.

4 Maître Sutherland, vous avez la parole.

5 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [12:27:13] Merci, Monsieur le Président.

6 Il s'agit d'une... d'une question de traduction.

7 Alors, page 32 du *transcript* 40, lignes 1 et 2 en anglais, il est indiqué : « Oui, oui, oui,
8 il regarde l'exécution de la sanction aux fins d'adultère ou pour adultère », alors que,
9 en arabe, il est question... en anglais, les deux termes sont utilisés... les deux termes
10 qui sont utilisés sont « *watching over* », alors que, en arabe, il est tout simplement
11 question de « *watching* ». Donc, il regarde et il supervise pour la traduction en
12 français. Donc, je pense qu'il va falloir supprimer ces deux termes.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:28:14] Mais le témoin a parlé en arabe.
14 Alors, est-ce que c'était en audience publique ou bien à... à huis clos partiel ? Parce
15 que j'hésite à lui poser la question si c'était en audience à huis clos partiel.

16 Monsieur le Procureur.

17 M. DUTERTRE : [12:28:28] Si j'ai suivi les directives de la Chambre, on devait être en
18 audience publique, mais je dois... il faudra vérifier. Cela étant, c'est facile pour les...
19 les transcripteurs de réécouter la bande de ce qu'a dit le témoin en arabe et de refaire
20 la vraie... dans le *corrected transcript*, de mettre exactement ce qui a été dit.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:28:52] Voilà.

22 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [12:28:53] J'ai vérifié et je peux vous assurer
23 que nous étions en audience publique.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:28:58] Alors, qu'est-ce que vous souhaitez :
25 que l'on repose la question au témoin ?

26 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [12:29:03] Non, Monsieur le Président. Non,
27 non. Nous pourrions tout simplement vérifier le compte rendu d'audience.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:29:10] Très bien. C'est plus pratique comme

- 1 cela. Voilà. Ce sera fait.
- 2 Merci beaucoup.
- 3 Alors, il est 12h30. Normalement, notre pause déjeuner, c'est 1 heure 15, alors, pour
- 4 ne pas vous porter préjudice, nous pourrions recommencer à 13 h 45 — 13 h 45.
- 5 Nous allons donc suspendre l'audience.
- 6 L'audience est suspendue.
- 7 M^{me} L'HUISSIER : [12:29:42] Veuillez vous lever.
- 8 *(L'audience est suspendue à 12 h 29)*
- 9 *(L'audience est reprise en public à 13 h 46)*
- 10 M^{me} L'HUISSIER : [13:46:05] Veuillez vous lever.
- 11 Veuillez vous asseoir.
- 12 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:46:28] L'audience est reprise. Nous
- 14 poursuivons avec l'interrogatoire principal du Bureau du Procureur.
- 15 Monsieur Dutertre.
- 16 Je vois M^e Sutherland qui est debout. Maître ?
- 17 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [13:46:46] Merci, Monsieur le Président et
- 18 Mesdames les juges.
- 19 On aimerait que, quand le Procureur présente des éléments de preuve au témoin
- 20 pour qu'il fasse des commentaires, que ces feuilles soient sans marquage. Donc, des
- 21 feuilles vierges, sans marquage.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:47:11] Mais naturellement.
- 23 Ça m'étonnerait qu'on puisse marquer les feuilles à l'avance. Est-ce que nous avons
- 24 eu des cas, comme ça ? Je ne pense pas.
- 25 Monsieur le Procureur.
- 26 M. DUTERTRE : [13:47:23] Si la Défense peut clarifier ce qu'elle veut dire, ça serait...
- 27 je... je ne vois pas non plus très bien.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:47:30] Maître Sutherland.

1 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) : [13:47:33] Les pièces qui ont été présentées hier
2 au témoin portaient déjà des chiffres. Et sur la pièce qui a été présentée ce matin, il y
3 avait une croix et un cercle. Je fais référence ici aux images satellite.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:47:55] Très bien. Pour l'image satellitaire,
5 j'ai cru comprendre que c'est le témoin qui avait marqué. Je vois mes collègues
6 approuvent, et le Procureur aussi. Voilà. Donc c'est bien compris. Les documents
7 seront présentés sans marquage préalable.

8 Monsieur le Procureur, poursuivez, s'il vous plaît.

9 M. DUTERTRE : [13:48:19] Merci, Monsieur le Président.

10 Q. [13:48:24] Monsieur le témoin, tout à l'heure...

11 M. DUTERTRE : [13:48:28] J'aimerais passer en audience à huis clos cela dit,
12 Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:48:32] Nous allons à huis clos ?

14 M. DUTERTRE : [13:48:34] Oui, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:48:38] Madame la greffière, s'il vous plaît.

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 48)*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:48:47] Nous sommes à huis clos partiel,
18 Monsieur le Président.

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 *(Passage en audience publique à 14 h 09)*

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:09:43] Public, Monsieur.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:09:48] Merci beaucoup.

7 Monsieur le Procureur, allez-y, s'il vous plaît.

8 M. DUTERTRE : [14:09:53] Merci, Monsieur le Président, Mesdames les juges.

9 Je vais rejouer quelques séquences à partir de maintenant, et j'enlève le son. Donc, je
10 suis à 00:01:30:17.

11 *(Diffusion d'une vidéo)*

12 J'arrête à 00:01:35:04.

13 Q. [14:10:50] Monsieur le témoin, qui sont les deux personnes, au milieu de l'image,
14 celle qui est en bleu et celle qui a une chemise à rayures blanches, noires et grises ?

15 R. [14:11:04] Ces deux personnes sont emmenées par la Police islamique qui va
16 exécuter une punition, une peine qui leur a été infligée.

17 Q. [14:11:23] Est-ce que vous pouvez dire pourquoi ils étaient punis ?

18 R. [14:11:33] Pour autant que je m'en souviennne, c'est d'avoir consommé de l'alcool.

19 Q. [14:11:50] Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'ils ont au poignet, à ce niveau-
20 là ?

21 R. [14:12:08] Ils étaient menottés.

22 Q. [14:12:29] Je vais avancer un peu.

23 Monsieur le témoin, je suis à 00:02:09:11. En regardant l'image, on voit un homme en
24 bleu. Toujours en regardant l'image, il y a une personne à gauche de l'homme en
25 bleu ; est-ce que vous pouvez nous dire qui c'est ?

26 R. [14:13:12] Pouvez-vous répéter votre question ?

27 Q. [14:13:25] Absolument.

28 Est-ce que vous voyez l'homme en bleu sur l'image ?

1 (Le témoin acquiesce du chef)

2 Je vois que le témoin... le témoin fait oui de la tête, pour le *record*.

3 En regardant l'image, juste à gauche, il y a une personne qui fait face à... à... à l'écran,
4 avec un boubou couleur sable, et un turban couleur sable, juste à gauche de l'homme
5 en bleu. Est-ce que vous savez qui c'est ?

6 R. [14:14:02] Oui.

7 Q. [14:14:05] Est-ce que vous pouvez donner son nom ?

8 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [14:14:16] Les orateurs se sont chevauchés.

9 M. DUTERTRE : [14:14:21]

10 Q. [14:14:21] Donc, pouvez-vous donner son nom ?

11 R. [14:14:25] Al Hassan.

12 Q. [14:14:34] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez dire ce qu'il tient dans la
13 main droite ?

14 R. [14:14:40] Il porte un fouet.

15 Q. [14:14:50] Juste pour la localisation, est-ce que vous savez le... ce que c'est ce
16 bâtiment, là, derrière, le gros bâtiment ?

17 R. [14:15:03] Oui, c'est le bâtiment de l'artisanat. Il y a une antenne au-dessus, et c'est
18 l'antenne de la Radio Al Farouk. Enfin, je crois.

19 Q. [14:15:28] Je rebondis sur ça. Est-ce que c'est cette radio qui a été utilisée par...
20 Ansar Dine et AQMI à Tombouctou en 2012 ?

21 R. [14:15:40] Non. Non. Il s'agit d'une radio privée, alors qu'eux, ils utilisaient la
22 radio municipale.

23 Q. [14:15:56] Merci. C'est clair.

24 J'avance. Je suis à 00:02:18:06. Monsieur le témoin, qui est la personne avec un turban
25 blanc entre la personne en bleu et la personne avec la chemise rayée blanche, noire et
26 grise ?

27 R. [14:16:27] Abou Dhar... ou Abou Thar.

28 Q. [14:16:50] Puisque je suis sur cette image, il y avait combien, approximativement,

1 de gens de la... enfin, les gens que l'on voit avec les jaquettes, c'est des gens de quel
2 organe, avec les jaquettes bleu foncé ?

3 R. [14:17:08] Toute personne qui porte une veste bleue est de la Police islamique.

4 Q. [14:17:21] Est-ce que, par hasard, vous connaissez l'identité de la personne qui est
5 tout à droite de l'image ?

6 R. [14:17:31] Oui, je le connais. C'est l'un des membres de la Police islamique, mais je
7 ne connais pas son nom.

8 Q. [14:17:49] Entendu.

9 Je vais revenir un petit peu en arrière. Et vais rejouer de 00:02:13:16, à un peu plus
10 loin.

11 *(Diffusion d'une vidéo)*

12 Je m'arrête à 00:02:20:21.

13 Monsieur le témoin, sur cette séquence — je peux la repasser, si vous le désirez —
14 mais on voit Al Hassan qui donne quelque chose à Abou Dhar. Est-ce que vous
15 savez ce qu'il était en train de lui donner ?

16 R. [14:18:45] Oui. C'est très clair, c'est la clé qui permet de... d'enlever les menottes.
17 Donc, il faut enlever les menottes qui enchaînaient ces deux personnes pour que la
18 peine... la sanction puisse être exécutée.

19 Q. [14:19:16] Je vais continuer. Je m'arrête à 00:02:27:17 et je repars un tout petit peu
20 en arrière pour que vous puissiez voir. Est-ce que vous pouvez nous dire vers qui
21 l'homme en bleu se tournait à cet instant-là — 00:02:26:05 ?

22 R. [14:20:17] Non, non, il ne se tourne pas, il regarde vers le sol. Enfin, je ne sais pas,
23 est-ce que vous pourriez peut-être agrandir ceci ?

24 Q. [14:20:42] Je peux essayer de repasser, mais l'image est assez rapide.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:20:47] Maître Sutherland.

26 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) [14:20:49] Excusez-moi pour l'interruption.
27 Alors, je sais que l'arabe ne peut pas être entendu. Je crois comprendre plutôt que ni
28 mon collègue... que mon collègue n'entend pas l'arabe en ce moment, notre client

1 non plus d'ailleurs.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:21:10] Madame la greffière, que se
3 passe-t-il ?

4 M^{me} SUTHERLAND (interprétation) [14:21:23] Excusez-moi. Ah non, c'est tout
5 simplement... c'est le... le témoin que nous n'entendons pas. Nous entendons la
6 cabine arabe mais nous n'entendons pas le témoin en direct.

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [14:21:42] Les interprètes indiquent que le
8 problème est maintenant réglé.

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:21:53] Je pense que nous avons eu le même
10 problème qu'hier avec la cabine arabe. Et j'ai demandé à un collègue de la régie
11 technique de se rendre sur place dans la cabine pour voir ce qui se passe. Merci.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:22:15] Madame la greffière, on dirait que
13 s'est résolu, le problème.

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:22:25] Monsieur le témoin, est-ce que vous
15 pourriez parler dans votre micro, pour que nous voyions ?

16 LE TÉMOIN (interprétation) : [14:22:32] Un, deux, trois.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:22:39] Voilà.

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:22:49] Et est-ce que tout le monde entend la
19 cabine arabe ?

20 Oui, effectivement, le problème est réglé.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:22:57] C'est parfait. C'est parfait. Donc, on
22 peut poursuivre.

23 Monsieur le Procureur.

24 M. DUTERTRE : [14:23:00] Oui, merci, Monsieur le Président, Mesdames juge. Je
25 reviendrai plus tard au passage où j'étais, si j'en ai le temps.

26 Je suis passé à 00:02:47:21 et je vais jouer un petit peu.

27 *(Diffusion d'une vidéo)*

28 Je m'arrête à 00:02:51:09.

- 1 Q. [14:23:27] Monsieur le témoin, qui est en train de flageller l'homme en bleu ?
- 2 R. [14:23:33] Abou Dhar.
- 3 Q. [14:23:48] Je poursuis.
- 4 *(Diffusion d'une vidéo)*
- 5 Qui voyez-vous tout à gauche de l'écran à 00:02:53:02 ?
- 6 R. [14:24:00] C'est Al Hassan.
- 7 Q. [14:24:27] Je m'arrête à 00:03:21:06.
- 8 Qui est en train de flageller l'homme en bleu, Monsieur le témoin, la personne sur la
- 9 gauche ?
- 10 R. [14:25:03] C'est Al Hassan.
- 11 Q. [14:25:21] Je passe à 00:03:45:04.
- 12 *(Diffusion d'une vidéo)*
- 13 Je m'arrête à 00:03:55:15.
- 14 Qui est la personne avec un turban blanc en train de flageller l'homme avec la
- 15 chemise rayée noire, grise et blanche, Monsieur le témoin ?
- 16 R. [14:26:08] C'est aussi Abou Dhar.
- 17 Q. [14:26:32] Je saute à 00:04:15:19. Et je rejoue.
- 18 *(Diffusion d'une vidéo)*
- 19 Je m'arrête... Je m'arrête à 00:04:22:17.
- 20 Monsieur le témoin, qui est la personne sur la gauche qui flagelle l'homme à la
- 21 chemise rayée blanche, noire et grise ?
- 22 R. [14:27:21] C'est Al Hassan.
- 23 Q. [14:27:44] Je saute et je vais vers la minute 00:04:56:21.
- 24 *(Diffusion d'une vidéo)*
- 25 Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes en mesure de lire ce qu'il y a marqué sur le
- 26 dos de la personne qui est au milieu de l'image avec une sorte de jaquette crème,
- 27 marron et un turban clair ?
- 28 R. [14:28:23] Oui. Le... Le soldat... Les soldats d'Ansar Dine. Et, en fait, il s'agit de

1 l'uniforme de l'armée.

2 Q. [14:28:40] Et quand vous dites « l'armée », vous faites référence à quoi
3 exactement, Monsieur le témoin ?

4 R. [14:28:50] Je fais référence aux soldats qui appartenait à... ou qui appartiennent
5 à Ansar Dine.

6 Q. [14:29:10] Je saute jusqu'à la minute 00:05:08:02. Et je joue.

7 *(Diffusion d'une vidéo)*

8 Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez lire ce qu'il y a marqué en écriture arabe
9 sur ce panneau d'affichage ?

10 R. [14:29:42] « La ville de Tombouctou est fondée sur l'islam et elle ne sera
11 gouvernée que par la législation islamique ou la charia islamique. »

12 Q. [14:30:09] Monsieur le témoin, est-ce que, d'après vos observations...

13 M. DUTERTRE : [14:30:14] Peut-être, je devrais passer en audience à huis clos,
14 Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:30:19] Madame la greffière, huis clos
16 partiel, s'il vous plaît.

17 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 30)*

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:30:21] Nous sommes à huis clos partiel,
19 Monsieur le Président.

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (*Passage en audience publique à 14 h 47*)

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:47:56] Nous sommes en audience publique,

28 Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:47:57] Merci beaucoup, Madame la
2 greffière.

3 Monsieur le Procureur, je crois qu'il est temps de poser la dernière question pour
4 conclure notre audience d'aujourd'hui.

5 M. DUTERTRE : [14:48:07] Je vous remercie, Monsieur le Président.

6 En fait, je voudrais savoir si le témoin se sent capable, sur une image satellite,
7 d'indiquer l'endroit où cet événement a eu lieu. Et il faudrait l'afficher sur l'écran et
8 zoomer parce que c'est une carte satellite très large et on perdra peut-être du détail,
9 mais on peut essayer.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:48:26] Allez-y, Madame la greffière.

11 M. DUTERTRE : [14:48:28] C'est le... la carte 0019-0290. Et il y a une... il y a des... des
12 inscriptions manuscrites en haut, à gauche, qu'il faudra éliminer avant de le montrer
13 au public.

14 Q. [14:49:03] Donc, Monsieur le témoin, on va vous montrer une carte. On va
15 zoomer. La qualité n'est pas des meilleures, moins... moins bonne que la qualité des
16 cartes précédentes, mais comme vous avez une vision d'ensemble, on perd en qualité
17 ce qu'on gagne en vision d'ensemble. Peut-être que ça va vous permettre de vous
18 situer et d'indiquer, en le marquant, où cet événement a eu lieu.

19 Peut-être qu'on peut zoomer un petit peu, agrandir un petit peu encore. Peut-être
20 encore un peu ; encore.

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 Voilà.

23 Monsieur le témoin, sur cette carte, avec le crayon que vous avez utilisé tout à
24 l'heure, est-ce que vous êtes capable de situer avec un cercle et un point, comme
25 vous l'avez déjà fait, où... où cette flagellation des deux hommes pour consommation
26 d'alcool se passait ?

27 *(Le témoin s'exécute)*

28 Je vous remercie, Monsieur le témoin.

1 On peut enregistrer cette carte.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:50:39] Voilà. Madame la greffière,
3 enregistrez et donnez un numéro, s'il vous plaît.

4 M. DUTERTRE : [14:50:49] Et je vous remercie pour votre patience, Monsieur le
5 témoin, aujourd'hui. On en a fini. Et je sais que c'est des journées longues et
6 fatigantes. Merci infiniment.

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:51:01] Le document tel qu'annoté par le
8 témoin va porter la référence MLI-REG-0001-0009.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:51:18] Merci beaucoup, Madame la
10 greffière.

11 Merci également à M. le Procureur et au témoin.

12 Monsieur le témoin, nous arrivons au terme de notre audience d'aujourd'hui. Et
13 donc, de votre déposition. Demain, vous poursuivrez votre déposition. D'ici là,
14 n'oubliez pas qu'il vous est interdit de parler de votre déposition à qui que ce soit, ni
15 à des membres de votre famille ni à des amis, au cas, où vous seriez en contact avec
16 eux ce soir.

17 Encore une fois, vous avez bien compris ?

18 LE TÉMOIN (interprétation) : [14:52:10] Oui, c'est clair.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:52:17] Merci beaucoup, Monsieur le
20 témoin.

21 Alors, c'est le moment de présenter mes remerciements d'usage à tous ceux qui nous
22 ont accompagnés. Mais d'abord évidemment aux parties et aux participants. Ensuite,
23 aux sténotypistes et aux interprètes. Je n'oublie pas nos officiers de sécurité, et bien
24 entendu notre public qui est toujours très patient.

25 Voilà. À tous et à toutes, je souhaite une très bonne fin de journée. Et nous nous
26 reverrons donc demain à 9 h 30 pour la poursuite de cette audience. Nous allons
27 lever l'audience.

28 L'audience est levée.

- 1 M^{me} L'HUISSIER : [14:53:05] Veuillez vous lever.
- 2 (L'audience est levée à 14 h 53)